



LABORATOIRE P07 - L03

Les guerres de famille autour du lit

Le soin ne se décide ni au vote ni au décibel

Idée directrice. Distinguer conflit familial, désaccord de même rang et défaillance du représentant avant d'escalader.

Niveau	Public principal	Ancrage	État juridique
Expert	Équipes cliniques, cadres, juristes, médiateurs	CC 378-381	6 août 2026

FPED_PROTECTION_P07_L03_GUERRES_FAMILLE_2026-01



Thèse opérationnelle Le conflit ne retire pas automatiquement le pouvoir de représentation. Il oblige en revanche à vérifier le rang, rechercher une position fondée sur la volonté de la personne, documenter le désaccord et saisir l'APEA lorsque la représentation devient incertaine ou dangereuse.

1. La carte de décision

Point	Question juridique	Contrôle terrain
Désaccord informatif	Les proches donnent des récits différents sans bloquer la décision	Recueillir les sources, revenir à la volonté de la personne et tracer
Même rang	Plusieurs représentants potentiels de même rang divergent	Rechercher un accord ; ne pas fabriquer une hiérarchie familiale
Conflit d'intérêts	Un avantage personnel peut influencer la décision	Objectiver le conflit et évaluer une intervention de l'APEA
Décision contraire	La position méconnaît la volonté présumée ou les intérêts	Expliquer, documenter, différer si possible et saisir l'autorité
Urgence	Le délai clinique ne permet pas de résoudre le conflit	Agir selon les règles de l'urgence, limiter l'intervention et tracer

2. Les pièges qui fabriquent le contentieux

- laisser toute la famille participer à une décision juridiquement individuelle ;
- choisir le proche le plus conciliant plutôt que la personne habilitée ;
- transformer une médiation utile en transfert de responsabilité ;
- qualifier de conflit d'intérêts toute opinion différente de celle de l'équipe ;
- attendre une décision familiale alors que le délai clinique se ferme ;
- saisir l'APEA avec des adjectifs et sans exposer le blocage concret.

3. Check-list avant d'agir

1. Qui est juridiquement habilité et à quel rang ?
2. Quelles personnes sont de même rang ?
3. Quelle volonté antérieure de la personne est connue ?
4. Le désaccord porte-t-il sur les faits, le pronostic, les valeurs ou un intérêt personnel ?
5. Une discussion structurée peut-elle résoudre le blocage dans le délai disponible ?
6. La décision du représentant expose-t-elle la personne à un risque contraire à ses intérêts ?
7. L'urgence impose-t-elle une décision provisoire ?
8. La saisine de l'APEA décrit-elle précisément le conflit et la décision attendue ?



4. Le venin utile : nettoyer les formulations

Usage	Formulation
À bannir	« La famille est impossible et refuse tout. »
À écrire	« Les représentants potentiels de même rang divergent sur [décision]. Les positions, motifs et conséquences dans le délai clinique sont les suivants : [...]. »
À bannir	« Nous laisserons la famille décider entre elle. »
À écrire	« L'équipe conserve la responsabilité de l'indication médicale et vérifie l'habilitation du représentant avant de recueillir sa décision. »

5. Passerelles, pas duplications

Architecture Ce dossier met les règles à l'épreuve. Pour les fondements, renvoi à P02 (discernement et représentation), P04 (PAFA), P05 (enfant) et P06 (signalement, secret, coordination).

6. Radar de mise à jour

- Contrôler les pages cantonales et le texte Fedlex avant toute diffusion externe ou formation.
- La révision fédérale 2026 de la protection de l'enfant et de l'adulte reste au radar : ne pas la présenter comme droit en vigueur.

Sources et périmètre

Source	Lien
Code civil suisse, art. 378-381	https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/24/233_245_233/fr
État de Vaud - Mesures anticipées	https://www.vd.ch/sante-soins-et-handicap/patients-et-residents-droits-et-qualite-de-soins/les-droits-des-patients-des-residents-et-des-personnes-en-situation-de-handicap/mesures-anticipees
Révision fédérale 2026 - objet au radar	https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2026/37/fr

État juridique. État du droit contrôlé le 6 août 2026. Support pédagogique : vérifier la situation individuelle et les textes en vigueur.